



Communiqué de presse

Note du Conseil d'analyse économique sur l'innovation pharmaceutique : un pas de plus vers une prise de conscience de l'État ?

29 janvier 2021

Le think-tank Orphan Organisation 7, créé à l'initiative de Nile et composé de sept entreprises émergentes spécialisées dans la production de traitements innovants contre les maladies rares, a accueilli avec intérêt la note n°62 du Conseil d'analyse économique intitulée : « Innovation pharmaceutique : comment combler le retard français ? ». ¹

Cet organisme, travaillant auprès du Premier ministre et chargé d'éclairer les choix du Gouvernement en matière économique, **porte un regard lucide et bienvenu concernant les freins à l'attractivité de la France concernant les entreprises pharmaceutiques émergentes et innovantes**. De la recherche fondamentale à l'accès au marché, le Conseil d'analyse économique dresse un constat partagé par les membres de OO7. Ce constat, après que M. le Haut-Commissaire au Plan a parlé de « déclasserment » concernant la place de l'industrie pharmaceutique française², **doit alerter et amener à la prise de mesures fortes, ambitieuses, pluriannuelles et négociées avec les acteurs compétents**.

Reconnaissant que « si une innovation de santé est parfois très coûteuse dans l'immédiat, elle peut produire des effets systémiques bénéfiques à moyen et long terme », cela étant dû à des innovations qui « créent un changement de paradigme en promettant une guérison en une prise ou une cure », le Conseil d'analyse économique appelle (notamment) à « améliorer la cohérence des règles de fixation du prix en France et permettre leur évolution sur la base des données en vie réelle ».

Comme l'analyse le think-tank OO7, **la France fait aujourd'hui face à un paradoxe dramatique**. L'écosystème des maladies rares devrait encourager une forte innovation et un accès facilité des malades à des thérapies de rupture ; or, les contraintes réglementaires et budgétaires freinent la pérennisation en France des thérapies innovantes et donc, in fine, pénalisent les jeunes entreprises émergentes.

En effet, les entreprises émergentes en santé souffrent des méthodologies de la HAS inadaptées à l'évaluation des traitements de maladies rares, aboutissant mécaniquement trop souvent à un prix très bas proposé par le CEPS. Un tel prix ne permet pas à l'entreprise de rémunérer l'innovation dont elles assument le risque depuis les phases de recherche. Comme l'explique le Conseil d'analyse économique, le coût moyen de développement d'un médicament commercialisé était estimé à 2558 millions de dollars en 2016, coûts assumés majoritairement par de jeunes entreprises qui « ne peuvent pas diversifier les risques sur un grand nombre de projets ».

Orphan Organisation 7 encourage les autorités publiques à avancer vers un véritable projet de société structuré autour du besoin des patients d'accéder à des thérapies innovantes, du besoin de la France de reconquérir son attractivité perdue, du besoin des entreprises d'acquiescer de la confiance et de la visibilité.

¹ <https://www.cae-eco.fr/innovation-pharmaceutique-comment-combler-le-retard-francais>

² Propos de M. François Bayrou, invité de la Matinale de France-Inter, 26 janvier 2021.